



Le Responsable de salle

Son statut :

- Membre du club hôte et licencié à la FFHB
- S'inscrit sur la feuille de match et assume ainsi une fonction d'officiel
- Majeur et identifiable par un brassard. Il ne peut pas cumuler une autre fonction

Ses missions :

- Assurer une fonction officielle
- Etre neutre et impartial
- Accomplit sa mission de façon responsable et objective
- Fait régner l'ordre dans la salle et peut décider d'exclure des perturbateurs
- Faciliter le bien vivre dans la salle

Avant la rencontre :

- Mettre le brassard officiel et accueillir les équipes et arbitres
- Assurer le respect du règlement pour l'utilisation de la colle

Pendant la rencontre :

- Présent à la table de marque jusqu'à la fin du match
- Intervient auprès des perturbateurs avec diplomatie

A la fin de la rencontre :

- Présent à la table de marque ou proche d'un lieu qui nécessite sa présence

En cas d'incident sérieux, il prend toute mesure utile et en rend compte par un rapport écrit sous 48 heures à la Ligue et/ou au Comité.

Mis à jour le 18/09/2019